

**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE LES OMERGUES**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept septembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie. Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, CONDAMINE Jean-Marie, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce, DE BRUYNE Vincent, TASSIN Michel

Absente excusée : Madame KATSAOUNIS Carole

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 07/09/2020

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux conseillers de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Avenant n° 1 au contrat département de solidarité territoriale 2019 – 2020
- Location de l'appartement du 1^{er} étage Maison de Pays

Approuvé à l'unanimité

Monsieur donne lecture des deux derniers comptes rendus de conseils municipaux, des 10 et 30 juillet 2020, lesquels sont adoptés à l'unanimité.

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la liste des subventions attribuées en 2019 et propose au Conseil Municipal de délibérer afin de fixer les montants pour l'année 2020.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions 2020 selon la liste ci-dessous :

SOCIETE DE CHASSE LA SAINT-HUBERT	100
ADMR	200
BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE	50
CLUB ESPERANCE SEDERON	100
POMPIERS SEDERON	100
POMPIERS NOYERS	100
FOYER RURAL VALLEE DU JABRON	100
COMITE DES FETES	0
ASSOCIATION FOIRE BIO DE MONTFROC	100
LES P'TITS LOUPS CRECHE PARENTALE	100
COOPERATIVE SCOLAIRE ST-VINCENT	152
LES RESTOS DU CŒUR	100
FONDATION PATRIMOINE	50
L'ENVOLEE	50
LA VALLEE SANS PORTES	220

Par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mr DE BRUYNE Vincent ne prend pas part au vote) :

ASSOCIATION AGAPE	100
TOTAL :	<u>1 622 €</u>

2. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que jusqu'à présent un adjoint de la commune s'occupait de l'entretien de la station d'épuration et de l'eau potable.

Le temps passé à ces fonctions était de 12 heures. Cet adjoint a fini son mandat et il faut le remplacer.

Ce remplacement nécessite le recrutement d'un adjoint technique pour assurer les fonctions d'entretien courant, nettoyage, débroussaillage, entretien des massifs, interventions sur le réseau eau et assainissement, entretien de la station d'épuration et l'eau potable.

Les besoins de la commune en la matière correspondraient à une durée hebdomadaire de travail de 24 heures 30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix POUR,

Mme COSTE Sylvie ne prend pas part au vote.

Vu la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 06-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

- **Décide** la création d'un emploi permanent d'adjoint technique, à compter du 01/12/2020 ;
- **Dit** que la durée hebdomadaire de travail de cet emploi est fixée à 24 heures 30 ;
- **Dit** que cet emploi pourra être pourvu par un agent titulaire de l'un des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (*adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe*) ;
- **Charge** Monsieur le Maire d'assurer la publicité de cet emploi et de **recruter à ce poste**, conformément à la réglementation en vigueur ;
- **Dit** que les charges correspondantes seront inscrites au budget 2020 puis aux budgets suivants.

3. RESILIATION DE BAIL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur CHAIZE Kévin, locataire de l'appartement sis 1^{er} étage de la Maison de Pays a demandé la résiliation de son bail à dater du 18 novembre 2020.

Monsieur le Maire indique que le préavis est de 3 mois et la demande a été déposée le 01 septembre 2020 et propose une date de résiliation du bail au 30 novembre 2020.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la résiliation du bail de location de l'appartement sis au 1^{er} étage de la Maison de Pays au nom de Monsieur CHAIZE Kévin à dater du 30 novembre 2020.

4. EMBLEMMENT D'UN MODULE CENTRE AROMATIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet d'implantation d'un centre aromatique sur la commune de Les Omergues, projet qui est porté par la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance, et qui peut être financé par l'Europe, la Région PACA et le Département.

Ce module a une superficie de 90 m². La commune aura à sa charge la prise en charge du VRD et la réfection des toilettes dans le bâtiment des associations qui se trouve à côté de l'implantation du module.

Monsieur le Maire propose que l'emplacement de celui-ci soit sur la parcelle communale cadastrée section B parcelle 108 une superficie de 1 940 m², sis le village 04200 Les Omergues.

Le Conseil, par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- **Approuve le projet du centre aromatique et l'implantation d'un module sur la parcelle communale cadastrée section B parcelle 108 d'une surface de 1 940 m², sis le village 04200 Les Omergues**
- **Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de certificat d'urbanisme ainsi que la demande de permis de construire qui suivra.**
- **Dit que la commune prendra à sa charge les frais du VRD et de la réfection des toilettes du bâtiment des associations**
- **Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

5. DOSSIER DU PERMIS D'AMENAGER DU LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle le projet du lotissement communal sur la parcelle WB 109 de 5 lots. Il explique que pour continuer le projet il est nécessaire de faire intervenir un géomètre et de déposer un permis d'aménager.

Afin de remplir ces missions, il présente les devis d'un géomètre et d'un architecte.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Choisit et approuve le devis du géomètre Cabinet Ohnimus – 04200 SISTERON pour un montant de 3 230.00 € HT pour effectuer le plan topographique, le bornage, le document d'arpentage et le plan de vente.**
- **Choisit et approuve le devis De l'architecte SEARL Christophe WALLON – 04160 CHATEAU-ARNOUX pour un montant de 9 500.00 € HT pour effectuer le dossier du permis d'aménager comprenant les études préalables, l'établissement du schéma d'aménagement et l'établissement du permis d'aménager.**
- **Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

6. AVENANT N° 1 AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2019 - 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 22 mars 2019, définissant le cadre général de la contractualisation avec les territoires,

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 21 juin 2019, approuvant les 8 contrats départementaux de solidarité territoriale,

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 13 décembre 2019, approuvant les 8 avenants n°1 aux contrats départementaux de solidarité territoriale,

Vu l'avenant n°1 du contrat du territoire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance annexé,

Considérant la démarche engagée par le Département pour la période 2019 – 2020, l'ensemble des travaux conduits à l'échelle des territoires d'EPCI et l'avenant n°1 au contrat portant sur le territoire qui définit la liste des opérations engagées pour la période 2019-2020 et l'engagement des partenaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve l'adhésion de la Commune à l'avenant n°1 au contrat départemental de solidarité territoriale 2019 – 2020 du territoire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance, et **autorise** Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document y afférant.

7. LOCATION APPARTEMENT 1^{ER} ETAGE MAISON DE PAYS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le logement de Monsieur CHAIZE Kévin sera libéré au 30 novembre 2020.

Monsieur et Madame AUGER Michel et Michelle ont déposé leur dossier de candidature pour louer le logement communal au 1^{er} étage de la Maison de Pays, libre au 01/12/2020.

Monsieur le Maire rappelle que le prix de cette location est de 312 € par mois avec un dépôt de garantie d'un mois.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de louer l'appartement sis au 1^{er} étage de la Maison de Pays à Monsieur et Madame AUGER Michel et Michelle pour un loyer mensuel de 312.00 € et une caution du même montant et autorise Monsieur le Maire à signer le bail à venir.

8. QUESTIONS DIVERSES.

- Monsieur KATSAOUNIS Bruce demande qu'il soit mis à l'ordre du jour ultérieurement la création d'un local technique municipal pour entreposer le matériel qui est stocké dans le local des associations
- Madame COSTE Sylvie a la compétence de la gestion de la location de la salle communale (état des lieux)

- Monsieur le Maire expose un problème de chiens qui aboient. Le propriétaire Monsieur GRANIER a été reçu en mairie LE 11 septembre 2020.
- Les compétences eau et assainissement doivent être transférer à la communauté de communes. Monsieur le Maire et d'autres conseillers sont contre. Il est proposé de faire un référendum ou une consultation sur le sujet.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,

Alain COSTE,